

Formation AIPR

Le programme de formation AIPR et les conditions d'évaluation sont issus de l'arrêté du 15 février 2012

Personnes concernées :

Personnes ayant un travail en rapport avec des interventions à proximité des réseaux

Pour les personnes en situation de handicap nous contacter pour étude la possibilité d'adaptation

Objectif

- ❖ Être capable d'organiser la prévention lors des interventions à proximité des réseaux.
- ❖ Maîtriser le contenu de l'AIPR opérateur et encadrement
- ❖ Obtenir sa certification AIPR concepteur

Prérequis

- ❖ Toute personne appelée à opérer ou faisant intervenir des personnes à opérer des opérations à proximité des Réseaux
- ❖ Savoir lire et écrire le français

Durée :

1 à 2 jours selon le profil

Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes participatives adaptées à la formation des adultes

Exposés et exercices théoriques

Formateurs spécialisés en AIPR

Dispensateurs de la formation :

Formateurs spécialisés en AIPR

Dispositif de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de formation individuelle

Validation des acquis :

Evaluation théorique réalisée à la fin de la formation (sur le site <https://enqueteur.qcm.dct.developpement-durable.gouv.fr/>)

Délivrance d'une attestation de formation précisant les résultats des évaluations théoriques

Lieu et nature de l'action :

Intra-entreprise

Contenu de la formation :

Module théorique AIPR concepteur

- ❖ Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers
- ❖ Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- ❖ Préparation des projets de travaux
 - ✓ investigations complémentaires
 - ✓ clauses de marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage)
- ❖ Procédures de prévention en amont du chantier
 - ✓ Plan de prévention, PGCSPS, PPSPS
 - ✓ DT, DICT
 - ✓ Demande de mise hors tension
 - ✓ Distances de sécurité
- ❖ Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- ❖ Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- ❖ Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux

Appréhender l'AIPR encadrant

- ❖ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ❖ Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- ❖ Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
- ❖ Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- ❖ Lecture de plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision
- ❖ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- ❖ AIPR du personnel mis à disposition
- ❖ Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- ❖ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ❖ Règles d'arrêt de chantier
- ❖ Accès aux ouvrages de sécurité



- ❖ Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- ❖ Préparation des relevés topographiques de réseaux

Appréhender l'AIPR opérateur

- ❖ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ❖ Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- ❖ Risques afférents aux réseaux
 - ✓ Les caractéristiques des énergies
 - ✓ Les atteintes aux réseaux existants
- ❖ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- ❖ Compréhension et respect
 - ✓ De son environnement
 - ✓ Des marquages-piquetages
 - ✓ Des signes avertisseurs et indicateurs
 - ✓ Des moyens de repérage
 - ✓ Du terrain
- ❖ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ❖ Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- ❖ Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- ❖ Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- ❖ Règle des « quatre A »

Mise en situation pratique :

Aucune pratique demandée